

PROGRAMME 231

PROGRAMME 231

VIE ÉTUDIANTE

MINISTRE CONCERNÉ : VALÉRIE PÉCRESSE, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	144
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	146
Rappel de la présentation du programme	155
Objectifs et indicateurs de performance	157
Justification au premier euro	164
Opérateurs	175
Analyse des coûts du programme et des actions	181

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Bernard SAINT-GIRONS

Directeur général de l'enseignement supérieur

Responsable du programme n° 231 : Vie étudiante

Le programme 231 est le principal instrument du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour favoriser l'égalité des chances d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur.

Le système d'aides sociales relevant de la responsabilité du ministère chargé de l'enseignement supérieur a pour objectif de donner à tous les étudiants les mêmes chances d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur.

En 2006, le rapport sur « les aides sociales aux étudiants » rendu par le député Laurent Wauquiez a mis en évidence la nécessité d'améliorer l'ensemble du dispositif dans le sens d'une plus grande lisibilité, d'une efficacité plus immédiate et d'une équité renforcée. En juillet 2007, la nouvelle ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a lancé cinq grands chantiers pour définir une nouvelle politique de l'enseignement supérieur, dont celui portant sur la vie étudiante. A l'issue des concertations menées pendant l'été 2007 avec les différents partenaires, les axes d'une stratégie pluriannuelle d'amélioration des conditions de vie étudiante ont été ainsi définis. La refonte du système des aides financières entrera pleinement en application à la rentrée universitaire 2008-2009.

L'année 2007 se caractérise par le renforcement de mesures prises précédemment et la confirmation de résultats positifs obtenus en 2006.

L'amélioration du taux de paiement des bourses sur critères sociaux amorcée en 2006 se poursuit en 2007 et dépasse les prévisions de l'indicateur s'y rapportant. Le pourcentage de boursiers sur critères sociaux pris en charge avant le 30 décembre 2007 est de 94,5% contre 92,3% en 2006 et concernent 418 859 étudiants. Cette progression résulte d'une part d'une meilleure organisation du circuit de gestion des bourses et d'autre part, de la mobilisation des différents acteurs, CROUS, établissements d'enseignement supérieur et trésoreries générales.

L'allocation d'installation étudiante, dont l'objectif est d'alléger les coûts de la rentrée universitaire, a été reconduite pour l'année universitaire 2007-2008. Prévues pour 77 000 étudiants, ce sont en fait 83 173 étudiants qui en ont bénéficié en 2006-2007. Au 31 décembre 2007, la CNAF dénombrait 64 611 bénéficiaires contre 64 796 fin 2006.

L'année 2007 voit aussi, en matière de logement étudiant, la montée en charge du plan Anciaux dont la réalisation, dans les deux premières années suivant son lancement, s'était heurtée à des difficultés prévisibles : l'obtention des financements, la recherche et l'acquisition des terrains, l'envolée des coûts de la construction, la disponibilité des entreprises. Cette progression s'illustre par la construction de 3 240 logements en 2007 contre 2 064 en 2006 et par la réhabilitation de 5 312 logements en 2007 contre 3 637 en 2006.

L'année 2007 est également marquée par l'effort sans précédent accompli en faveur des étudiants handicapés. Une mesure nouvelle de 7,5 M€ a été prévue en loi de finances afin d'accompagner les opérateurs dans la prise en charge des nouvelles responsabilités en matière d'accueil et d'intégration des étudiants handicapés définies par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Ces crédits permettent aux établissements d'enseignement supérieur, de financer des aides individuelles adaptées aux situations, à la gravité et à la nature du handicap et des dispositifs structurels et collectifs comme la création de services d'accueil et la création de matériel spécifique. En outre, une charte université/handicap a été signée en septembre 2007 entre le ministère de l'enseignement supérieur, le ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité et la conférence des présidents d'université. Ce sont près de 12 000 étudiants handicapés qui sont actuellement inscrits dans nos établissements d'enseignement supérieur.

Enfin, sans attendre la refonte du système des aides sociales, la ministre a décidé afin d'améliorer le pouvoir d'achat des étudiants une revalorisation de 2,5% des plafonds de ressources et des taux de bourses à la rentrée universitaire 2007-2008 au lieu de 1,5% prévu en loi de finances.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1 : Promouvoir une égale probabilité d'accès des différentes classes sociales aux formations de l'enseignement supérieur

- INDICATEUR 1.1 : Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans selon leur origine sociale.
- INDICATEUR 1.2 : Evolution de la représentation des origines socio-professionnelles des étudiants selon le niveau de formation.
- INDICATEUR 1.3 : Taux de réussite des boursiers par rapport aux non-boursiers
- INDICATEUR 1.4 : Taux de paiement des bourses sur critères sociaux pour les mois de novembre et de décembre.

■ OBJECTIF 2 : Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en optimisant les coûts

- INDICATEUR 2.1 : Répartition de la couverture des besoins en logements.
- INDICATEUR 2.2 : Bilan des enquêtes de satisfaction sur le logement et la restauration relevant du réseau des oeuvres
- INDICATEUR 2.3 : Coût de fonctionnement par lit en gestion directe et par repas

■ OBJECTIF 3 : Développer la prévention dans le domaine de la santé

- INDICATEUR 3.1 : Nombre d'universités sans fumée et sans tabac

■ OBJECTIF 4 : Encourager l'engagement des étudiants et le développement des activités sportives et culturelles

- INDICATEUR 4.1 : Taux de participation étudiante aux élections universitaires (universités, CROUS, ...).

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2007 Consommation 2007							
01	Aides directes		22 455 145 44 901 487	1 411 772 767 1 386 928 168	7 048 980 1 513 624	1 441 276 892 1 433 343 279	1 446 276 892
02	Aides indirectes		222 485 814 238 672 514	6 487 425 7 098 767		228 973 239 245 771 281	228 973 239
03	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	73 000 068 68 960 257	33 603 373 31 391 831	5 447 066 5 337 669		112 050 507 105 689 757	112 050 507
04	Pilotage et animation du programme		64 579 066 68 696 751	30 000		64 609 066 68 696 751	64 609 066
Totaux des AE prévues en LFI		73 000 068	343 123 398	1 423 737 258	7 048 980	1 846 909 704	1 851 909 704
Ouvertures par voie de FDC et ADP		0		+3 700 469		+3 700 469	
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		-11 229		+3 654 071		+3 642 842	
Totaux des AE ouvertes		72 988 839		1 781 264 176		1 854 253 015	
Totaux des AE consommées		68 960 257	383 662 583	1 399 364 604	1 513 624	1 853 501 068	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2007 Consommation 2007							
01	Aides directes		22 455 145 14 822 010	1 411 772 767 1 416 189 625	7 048 980 2 290 158	1 441 276 892 1 433 301 793	1 446 276 892
02	Aides indirectes		222 485 814 238 671 349	6 487 425 7 099 931		228 973 239 245 771 280	228 973 239
03	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	73 000 068 68 960 257	33 603 373 31 422 514	5 447 066 5 339 171		112 050 507 105 721 942	112 050 507
04	Pilotage et animation du programme		64 579 066 68 696 751	30 000		64 609 066 68 696 751	64 609 066
Totaux des CP prévus en LFI		73 000 068	343 123 398	1 423 737 258	7 048 980	1 846 909 704	1 851 909 704
Ouvertures par voie de FDC et ADP		0		+3 700 469		+3 700 469	
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		-11 229		+3 891 584		+3 880 355	
Totaux des CP ouverts		72 988 839		1 781 501 689		1 854 490 528	
Totaux des CP consommés		68 960 257	353 612 624	1 428 628 727	2 290 158	1 853 491 766	

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
Prévision LFI 2006 Consommation 2006							
01	Aides directes		22 455 145 134 187 426	1 346 976 504 1 316 811 057	7 048 980 2 265 195	1 376 480 629	1 382 480 629 1 453 263 678
02	Aides indirectes		226 065 820 190 158 510	1 147 419 5 114 274		227 213 239	227 213 239 195 272 784
03	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	44 173 405 44 488 728	27 129 350 24 785 414	4 287 389 5 297 811		75 590 144	75 590 144 74 571 953
04	Pilotage et animation du programme		59 128 953 72 144 528	1 500		59 130 453	59 130 453 72 144 528
<i>Totaux des AE prévues en LFI</i>		44 173 405	334 779 268	1 352 412 812	7 048 980	1 738 414 465	1 744 414 465
Totaux des AE consommées		44 488 728	421 275 878	1 327 223 142	2 265 195		1 795 252 943

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
Prévision LFI 2006 Consommation 2006							
01	Aides directes		22 455 145 23 347 114	1 346 976 504 1 426 026 120	7 048 980 3 597 605	1 376 480 629	1 382 480 629 1 452 970 839
02	Aides indirectes		226 065 820 190 158 510	1 147 419 5 094 547		227 213 239	227 213 239 195 253 057
03	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	44 173 405 44 488 728	27 129 350 24 808 294	4 287 389 5 395 672		75 590 144	75 590 144 74 692 694
04	Pilotage et animation du programme		59 128 953 72 144 528	1 500		59 130 453	59 130 453 72 144 528
<i>Totaux des CP prévus en LFI</i>		44 173 405	334 779 268	1 352 412 812	7 048 980	1 738 414 465	1 744 414 465
Totaux des CP consommés		44 488 728	310 458 446	1 436 516 339	3 597 605		1 795 061 118

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

Avertissement

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2008 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), et le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que dans une moindre mesure les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Aides directes	1 432 915 832
02	Aides indirectes	245 766 782
03	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	107 079 614
04	Pilotage et animation du programme	68 844 066
Total		1 854 606 294

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2006 (*)	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommées en 2007 (*)	Consommés en 2006 (*)	Ouverts en LFI pour 2007	Consommés en 2007 (*)
Titre 2. Dépenses de personnel	44 488 728	73 000 068	68 960 257	44 488 728	73 000 068	68 960 257
Rémunérations d'activité	27 438 818	46 129 129	42 506 969	27 438 818	46 129 129	42 506 969
Cotisations et contributions sociales	16 871 189	26 620 281	26 163 680	16 871 189	26 620 281	26 163 680
Prestations sociales et allocations diverses	178 721	250 658	289 608	178 721	250 658	289 608
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	421 275 878	343 123 398	383 662 583	310 458 446	343 123 398	353 612 624
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	112 802 774	3 000 000	33 450 481	2 372 475	3 000 000	3 463 402
Subventions pour charges de service public	308 473 104	340 123 398	350 212 102	308 085 971	340 123 398	350 149 222
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 327 223 142	1 423 737 258	1 399 364 604	1 436 516 339	1 423 737 258	1 428 628 727
Transferts aux ménages	1 318 379 309	1 412 935 186	1 388 680 009	1 427 530 661	1 412 935 186	1 417 944 132
Transferts aux autres collectivités	8 843 833	10 802 072	10 684 595	8 985 678	10 802 072	10 684 595
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	2 265 195	7 048 980	1 513 624	3 597 605	7 048 980	2 290 158
Prêts et avances	2 265 195	7 048 980	1 513 624	3 597 605	7 048 980	2 290 158
Totaux hors FDC et ADP		1 846 909 704			1 846 909 704	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)		-11 229			-11 229	
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		+7 354 540			+7 592 053	
Totaux (*)	1 795 252 943	1 854 253 015	1 853 501 068	1 795 061 118	1 854 490 528	1 853 491 766

(*) y.c. FDC et ADP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2006	Prévues en LFI pour 2007	Ouvertes en 2007	Ouverts en 2006	Prévus en LFI pour 2007	Ouverts en 2007
Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Autres natures de dépenses	3 053 736	5 000 000	3 700 469	3 053 736	5 000 000	3 700 469
Totaux	3 053 736	5 000 000	3 700 469	3 053 736	5 000 000	3 700 469

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

DÉCRET DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/04/2007					11 229		11 229	
12/09/2007						660 000		660 000
Totaux					11 229	660 000	11 229	660 000

DÉCRET DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
14/12/2007		4 120 000		4 120 000				

ARRÊTÉ DE REPORT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/03/2007		194 071		194 071	0	0	0	0
30/03/2007				237 513	0	0	0	0
Totaux		194 071		431 584	0	0	0	0

OUVERTURES PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUIT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/02/2007	0	45 846	0	45 846				
27/02/2007	0	23 229	0	23 229				
15/02/2007	0	81 019	0	81 019				
05/03/2007	0	222 333	0	222 333				
06/03/2007	0	89 005	0	89 005				
08/03/2007	0	36 602	0	36 602				
09/03/2007	0	90 949	0	90 949				
12/03/2007	0	7 574	0	7 574				
15/03/2007	0	36 871	0	36 871				
19/03/2007	0	7 843	0	7 843				
20/03/2007	0	8 124	0	8 124				

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
22/03/2007	0	36 735	0	36 735				
26/03/2007	0	134 876	0	134 876				
29/03/2007	0	37 186	0	37 186				
16/04/2007	0	228 108	0	228 108				
17/04/2007	0	44 225	0	44 225				
24/04/2007	0	61 721	0	61 721				
26/04/2007	0	26 561	0	26 561				
03/05/2007	0	55 815	0	55 815				
11/05/2007	0	88 930	0	88 930				
15/05/2007	0	47 374	0	47 374				
11/06/2007	0	218 262	0	218 262				
12/06/2007	0	10 292	0	10 292				
14/06/2007	0	9 703	0	9 703				
18/06/2007	0	60 349	0	60 349				
19/06/2007	0	19 850	0	19 850				
26/06/2007	0	65 219	0	65 219				
03/07/2007	0	111 314	0	111 314				
10/07/2007	0	24 113	0	24 113				
26/07/2007	0	170 499	0	170 499				
14/08/2007	0	148 367	0	148 367				
16/08/2007	0	6 406	0	6 406				
21/08/2007	0	11 673	0	11 673				
24/08/2007	0	20 563	0	20 563				
28/08/2007	0	13 284	0	13 284				
04/09/2007	0	19 397	0	19 397				
06/09/2007	0	74 088	0	74 088				
11/09/2007	0	16 055	0	16 055				
14/09/2007	0	25 200	0	25 200				
18/09/2007	0	17 536	0	17 536				
20/09/2007	0	31 235	0	31 235				
25/09/2007	0	20 101	0	20 101				
02/10/2007	0	90 889	0	90 889				
11/10/2007	0	39 759	0	39 759				
15/10/2007	0	55 299	0	55 299				
19/10/2007	0	19 331	0	19 331				
23/10/2007	0	40 403	0	40 403				
25/10/2007	0	27 941	0	27 941				
30/10/2007	0	23 763	0	23 763				
02/11/2007	0	28 851	0	28 851				
06/11/2007	0	16 748	0	16 748				
12/11/2007	0	101 968	0	101 968				
16/11/2007	0	49 234	0	49 234				
19/11/2007	0	29 155	0	29 155				
23/11/2007	0	22 056	0	22 056				
27/11/2007	0	14 999	0	14 999				
30/11/2007	0	32 433	0	32 433				
04/12/2007	0	36 703	0	36 703				
07/12/2007	0	19 371	0	19 371				
11/12/2007	0	46 807	0	46 807				
13/12/2007	0	55 969	0	55 969				
18/12/2007	0	234 388	0	234 388				
21/12/2007	0	55 758	0	55 758				
28/12/2007	0	70 972	0	70 972				
07/01/2008	0	42 554	0	42 554				

Vie étudiante

Programme n° 231 | CRÉDITS DU PROGRAMME

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
14/01/2008	0	40 686	0	40 686				
Totaux	0	3 700 469	0	3 700 469				

■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Totaux généraux	0	8 014 540	0	8 252 053	11 229	660 000	11 229	660 000

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES³**Avertissement**

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2007 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2007. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2007.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (3)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif pour 2006	Chiffrage initial pour 2007	Chiffrage actualisé pour 2007
110238	Crédit d'impôt à raison des intérêts des prêts souscrits entre le 1er septembre 2005 et le 31 décembre 2008 en vue du financement de leurs études par les personnes âgées de vingt-cinq ans au plus Impôt sur le revenu <i>Objectif : Développer l'enseignement supérieur (étudiants modestes)</i> <i>Bénéficiaires : 17.000 ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Fiabilité : bonne - Création : 2005 - Dernière modification substantielle : 2005 - CGI : 200 terdecies</i>	1	5	1
110242	Réduction d'impôt pour frais de scolarité dans l'enseignement supérieur Impôt sur le revenu <i>Objectif : Développer l'enseignement supérieur</i> <i>Bénéficiaires : 989.000 ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : bonne - Création : 1992 - Dernière modification substantielle : 2002 - CGI : 199 quater F</i>	165	165	175
120132	Exonération des salaires perçus par les jeunes exerçant une activité pendant leurs congés scolaires ou universitaires Impôt sur le revenu <i>Objectif : Développer les boulots d'été des lycéens et étudiants</i> <i>Bénéficiaires : (nombre non déterminé) ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Fiabilité : ordre de grandeur - Création : 2004 - Dernière modification substantielle : 2007 - CGI : 81-36°</i>	10	30	10
Coût total des dépenses fiscales chiffrées		176	200	186

³ Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales chiffrées » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs non chiffrables ou inférieurs à 0,5 million d'euros. Sa portée s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

Vie étudiante

Programme n° 231 | CRÉDITS DU PROGRAMME

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (4)

(En millions d'euros)

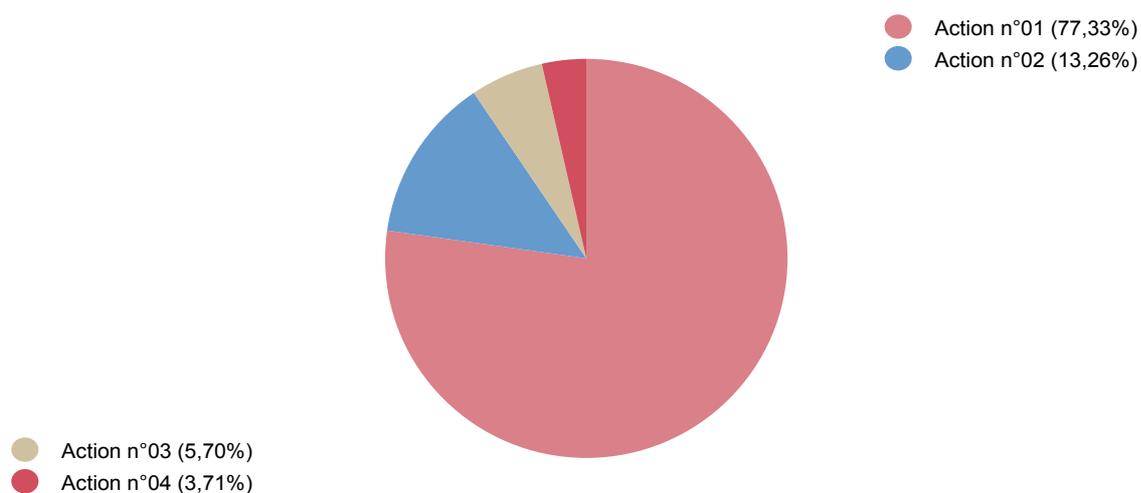
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffage définitif pour 2006	Chiffage initial pour 2007	Chiffage actualisé pour 2007
120109	Exonération du salaire des apprentis Impôt sur le revenu <i>Objectif : Développer l'apprentissage</i> <i>Bénéficiaires : (nombre non déterminé) ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI - Fiabilité : bonne - Création : 1977 - Dernière modification substantielle : 2005 - CGI : 81 bis</i>	200	220	220
120110	Exonération des indemnités de stage en entreprise versées aux élèves et étudiants Impôt sur le revenu <i>Objectif : Augmenter les stages en entreprises</i> <i>Bénéficiaires : 1.200.000 ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI - Fiabilité : ordre de grandeur - Création : 1958 - Dernière modification substantielle : 1958 - CGI : DA</i>	30	30	35
410102	Exonération de la taxe sur les salaires afférente au personnel des cantines Taxe sur les salaires <i>Objectif : Aider le secteur de la restauration collective</i> <i>Bénéficiaires : 20.000 entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI - Fiabilité : ordre de grandeur - Création : 1969 - Dernière modification substantielle : 2001 - CGI : DA</i>	1	1	1
730207	Taux de 5,5 % pour les recettes provenant de la fourniture des repas par les cantines d'entreprises ou d'administrations, ainsi que pour les repas livrés par des fournisseurs extérieurs aux cantines, scolaires et universitaires notamment, qui restent exonérées de TVA Taxe sur la valeur ajoutée <i>Objectif : Aider le secteur de la restauration collective</i> <i>Bénéficiaires : (nombre non déterminé) entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Fiabilité : bonne - Création : 1968 - Dernière modification substantielle : 1969 - CGI : 279-a bis</i>	740	780	760
Coût total des dépenses fiscales chiffrées		971	1 031	1 016

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement		Coûts directs	Coûts complets
			Dépenses directes	Dépenses complètes		
01	Aides directes	1 433 343 279	1 433 301 793	1 437 796 019	1 432 915 832	1 437 442 181
02	Aides indirectes	245 771 281	245 771 280	353 528 499	245 766 782	341 524 064
03	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	105 689 757	105 721 942	106 838 609	107 079 614	108 203 773
04	Pilotage et animation du programme	68 696 751	68 696 751	0	68 844 066	0
Totaux		1 853 501 068	1 853 491 766	1 898 163 127	1 854 606 294	1 887 170 018

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2007



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce programme vise deux grands objectifs : en premier lieu, promouvoir une égalité d'accès à l'enseignement supérieur et de réussite, en second lieu, assurer un suivi sanitaire efficace de la population étudiante, développer ses pratiques des activités sportives et culturelles et son engagement dans la vie démocratique et associative.

L'effort des pouvoirs publics porte d'une part sur la mise en place d'un système d'aides sociales performant et juste, visant à aider en priorité les étudiants issus des milieux les plus modestes, d'autre part sur des moyens permettant l'amélioration des conditions de vie des étudiants et, en particulier, des étudiants handicapés.

Les moyens consacrés à l'aide sociale en faveur des étudiants inscrits dans les filières de l'enseignement supérieur relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère de l'éducation nationale (y compris les classes préparatoires aux grandes écoles et les sections de techniciens supérieurs) se décomposent en deux parties :

- les moyens financiers alloués directement aux étudiants : bourses, secours d'études, prêts d'honneur, allocation d'installation étudiante.
- les moyens finançant des services destinés aux étudiants : actions menées en faveur du logement, de la restauration des étudiants et des aides médicales et socio-éducatives.

Acteurs et pilotage du programme

Le directeur général de l'enseignement supérieur, responsable du programme, s'appuie dans la mise en œuvre de la politique d'aide sociale en faveur des étudiants, d'une part sur le réseau des œuvres universitaires constitué du centre national et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS et CROUS) et d'autre part, sur les établissements d'enseignement supérieur.

Le réseau des œuvres universitaires et scolaires a pour mission :

- d'améliorer et de faciliter les conditions de vie et de travail des étudiants qui fréquentent les établissements d'enseignement supérieur en France (logement et restauration essentiellement, mais aussi bourses, aides sociales accès à la culture, offre d'emplois temporaires) ;
- d'accueillir les étudiants étrangers et de favoriser la mobilité en Europe.

Les établissements d'enseignement supérieur ont, quant à eux, en charge la prévention dans le domaine de la santé ainsi que les activités sportives, culturelles et associatives.

Le pilotage du programme repose notamment sur les contrats entre l'Etat et ses opérateurs qui précisent les objectifs et les engagements des parties. Des indicateurs associés permettent d'en suivre la réalisation.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Aides directes
- ACTION n° 02 : Aides indirectes
- ACTION n° 03 : Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives
- ACTION n° 04 : Pilotage et animation du programme

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Promouvoir une égale probabilité d'accès des différentes classes sociales aux formations de l'enseignement supérieur

INDICATEUR 1.1 : Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans selon leur origine sociale.

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Employeurs, cadres, professions intermédiaires	%	79	78	78,5	78,5	74	80
Employés, Ouvriers	%	42	40	45	45	40	50
Ensemble des jeunes de 20-21 ans	%	57	56	56	56	55	60

Commentaires techniques :

Source des données : DEPP-INSEE

INDICATEUR 1.2 : Evolution de la représentation des origines socio-professionnelles des étudiants selon le niveau de formation.

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Equivalent "L" Ouvriers,employés	%	29,1	29,1	29,5	29,3	29,3	32
Equivalent "M" Ouvriers,employés	%	18,9	19,3	18	19,4	19,4	20
Equivalent "D" Ouvriers,employés	%	13,7	13,7	10,9	14	14	12

Commentaires techniques :

Source des données : DEPP

INDICATEUR 1.3 : Taux de réussite des boursiers par rapport aux non-boursiers

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	Cible PAP 2007
(1)Ecart de taux de réussite en Licence	Points						
(1a)Taux de réussite des boursiers en Licence	%						
(1b)Taux de réussite des non boursiers en Licence	%						
(2)Ecart de taux de réussite en Master	Points						
(2a)Taux de réussite des boursiers en Master	%						
(2b)Taux de réussite des non boursiers en Master	%						

Commentaires techniques :

Source des données : DEPP

Indicateur en cours de construction.

INDICATEUR 1.4 : Taux de paiement des bourses sur critères sociaux pour les mois de novembre et de décembre.

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Nombre	Nombre	364 419	373 443	-		401 177	-
pourcentage d'étudiants ayant reçu le 1er versement de leur bourse avant le 30/11	%	81,4	83,12	86	85	91,4	90
Nombre	Nombre	405 857	414 427	-		418 859	-
pourcentage d'étudiants ayant reçu le 1er versement de leur bourse avant le 30/12	%	90,7	92,2	94	93	95,4	96

Commentaires techniques :

Source des données : CNOUS-DGES

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 1.1 : Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans selon leur origine sociale

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'évolution du pourcentage des étudiants âgés de 20/21 ans ayant accès à l'enseignement supérieur selon leur catégorie socioprofessionnelle ; il doit donner une vision des chances qu'à un jeune de poursuivre des études supérieures suivant son milieu social d'origine.

Il est établi à partir de l'enquête Emploi de l'INSEE qui, depuis 2003, est effectuée tout au long de l'année, en continu ; les ménages étant interrogés sur six trimestres consécutifs. Si ces derniers sont interrogés plus souvent, en revanche, leur échantillon a diminué. Or, la principale limite de cet indicateur tient à la faiblesse des échantillons qui diminue la représentativité des évolutions d'année en année. Il est en fait plus adapté qu'un suivi annuel chiffré.

Ainsi, on relève dans le réalisé 2007 que l'accès à l'enseignement supérieur des enfants d'employeurs, cadres et professions intermédiaires diminue de 4 points par rapport à 2006. Or, comme ces résultats ont été obtenus à partir d'un échantillon aléatoire de seulement 1 000 personnes, la variation de 4 entre deux années n'est pas statistiquement significative.

Pendant, cet indicateur reste pertinent pour fournir une tendance sur le moyen terme. Il illustre bien que les étudiants des catégories sociales les plus favorisées sont toujours fortement représentés par comparaison aux jeunes des catégories les plus modestes.

L'évolution de cet indicateur est attendue à la hausse. Les causes de cette progression sont plurielles et beaucoup dépendent du parcours dans le secondaire et des politiques éducatives mises en oeuvre. L'accès à l'enseignement supérieur est lié à l'obtention ou non du baccalauréat et ensuite du type de baccalauréat obtenu. Le taux de réussite des enfants issus des milieux de cadres et professions intellectuelles supérieures au baccalauréat général, qui conduit naturellement à la poursuite d'études, est nettement plus élevé que celui des enfants d'ouvriers. A l'inverse, l'écart entre les taux de réussite pour ces mêmes catégories sociales au baccalauréat professionnel qui, lui, n'a pas vocation à conduire à l'enseignement supérieur, est minimal.

Les aides financières proposées aux étudiants issus de milieu modeste jouent un rôle d'attractivité. Le chantier lancé par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en septembre 2007 sur les conditions de vie étudiante, doit avoir un impact positif sur l'évolution de cet indicateur. La réforme du système d'aides sociales aux étudiants vise, outre une simplification des dispositifs actuels, une augmentation du pouvoir d'achat des étudiants et devrait donc attirer dans l'enseignement supérieur, plus de jeunes issus de milieux défavorisés. Cette politique d'ouverture s'est d'ores et déjà traduite par une augmentation significative des plafonds de ressources et des taux de bourse à la rentrée universitaire 2007-2008 (+2,5%), la création d'un 6^{ème} échelon de bourse pour les étudiants les plus défavorisés au 1^{er} janvier 2008, la généralisation à partir de la rentrée universitaire 2008 d'un complément mérite pour tout bachelier mention très bien, éligible à une bourse sur critères sociaux, et quelque soit la filière d'études choisie.

Le plan Anciaux en faveur du logement social étudiant participe également à l'amélioration de l'accès des jeunes à l'enseignement supérieur, la rareté et la cherté des logements étudiants pouvant dissuader d'entreprendre des études. Il est à noter que l'allocation d'installation étudiante d'un montant de 300€ a été attribuée en 2006-2007 à 83 000 étudiants boursiers sur critères sociaux et leur a ainsi permis d'alléger le coût de la rentrée universitaire. Cette mesure est reconduite en 2007-2008.

Indicateur 1.2 : Evolution de la représentation des origines socioprofessionnelles des étudiants selon le niveau de formation

Cet indicateur permet d'apprécier la part, dans les trois niveaux d'études de l'enseignement supérieur, Licence-Master-Doctorat, des enfants d'ouvriers et d'employés. Il est construit à partir de données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE), sachant que sa fiabilité dépend de la qualité des renseignements fournis par les étudiants eux-mêmes. Or, la rubrique « catégorie socioprofessionnelle de vos parents » est mal ou pas renseignée, particulièrement au niveau D.

Les résultats obtenus en 2007 sont légèrement supérieurs à ceux de 2006, mais la variation est trop faible pour être significative.

Cet indicateur a vocation à évoluer à la hausse. L'amélioration des dispositifs d'aide sociale aux étudiants évoquée ci-dessus doit y contribuer. La reconnaissance du mérite tout au long du parcours universitaire pourrait encourager les étudiants de milieu modeste non seulement à poursuivre des études supérieures, mais aussi à choisir des filières longues.

Indicateur 1.3 : Taux de réussite des boursiers

Cet indicateur est en cours de construction. Son renseignement est lié au suivi d'une cohorte d'étudiants boursiers entrés en première année de licence à la rentrée universitaire 2006-2007, date de la généralisation de la nouvelle version de l'application de la gestion des aides (AGLAE) qui intègre l'attribution pour chaque étudiant boursier, d'un identifiant national. Il ne sera exploitable que pour le RAP 2009.

C'est au travers de cet indicateur que pourra s'évaluer l'adéquation des moyens mis en œuvre avec l'objectif de démocratisation de l'enseignement supérieur. Cependant, la population des boursiers étant différente de celle des étudiants en général, il conviendra d'étudier l'effet structure de cette population.

Indicateur 1.4 : Taux de paiement des bourses pour les mois de novembre et de décembre

Les taux de paiement des bourses pour les mois de novembre et de décembre 2007 s'élèvent respectivement à 91,4% et 95,4%, ce qui représente une hausse sensible par rapport à l'année précédente déjà marquée par une amélioration des versements. La prévision est même nettement dépassée. Plusieurs facteurs en sont la cause. La ministre chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche s'est engagée pour un paiement plus rapide et plus important des bourses en début d'année universitaire. Aussi, les services des CROUS se sont mobilisés à cet effet et un travail d'anticipation, effectué dès la fin du mois d'août, a permis des mises en paiement beaucoup plus tôt : à la fin du mois de septembre 2007, ce sont 49,8% des premières mensualités qui ont été payées au lieu de 16% en 2006. En conséquence, le taux de paiement de fin novembre a progressé de 8,28 points. En outre, la mobilisation de tous les moyens (le redéploiement de crédits au sein du programme 231 dont une mesure de fongibilité asymétrique et l'intervention d'un décret de virement) ont contribué à l'amélioration du taux de paiement de fin décembre. Une autre cause a également joué : la diminution des effectifs boursiers sur critères sociaux pour l'année universitaire 2006-2007.

Vie étudiante

Programme n° 231 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 2 : Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en optimisant les coûts

INDICATEUR 2.1 : Répartition de la couverture des besoins en logements.

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2009 Cible PAP 2007
Nombre de places pour 100 étudiants boursiers	Nombre	30,5	30,5	30,5	32,3	32,4	31,2
Nombre d'académies ayant un nombre de places pour 100 boursiers < 30	Nombre	9	9	6	6	7	5
Nombre d'académies ayant un nombre de places pour 100 boursiers > 40	Nombre	6	6	7	8	9	7

Commentaires techniques :

Source des données : CNOUS-CROUS

INDICATEUR 2.2 : Bilan des enquêtes de satisfaction sur le logement et la restauration relevant du réseau des oeuvres

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Note attribuée par les étudiants sur la qualité des restaurants universitaires	Note sur 5		3,4	3,7			4
Note attribuée par les étudiants sur la qualité des logements universitaires	Note sur 5		2,8	3,2			4

Commentaires techniques :

Source des données : Observatoire de la vie étudiante (OVE)

Cet indicateur est fondé sur les enquêtes triennales établies et exploitées par l'OVE

INDICATEUR 2.3 : Coût de fonctionnement par lit en gestion directe et par repas

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2007 Cible PAP 2007
Coût de fonctionnement par lit en gestion directe et par repas (1)	€/lit	1 904	1 972	1820	2 098	2 090	1820
Coût du repas (2)	€/repas	4,67	4,77	4,85	4,85	4,99	4,85

Commentaires techniques :

Source des données : CNOUS-CROUS

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 2.1 : Répartition de la couverture des besoins en logement

Cet indicateur permet d'apprécier la progression du taux de couverture des besoins en logement social pour les étudiants boursiers. Le calcul résulte du rapport entre le nombre de places disponibles au cours de l'année universitaire 2006-2007 (153 994) et le nombre de boursiers sur critères sociaux comptabilisés en mars 2007 par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (475 856).

Si ce taux n'a pas évolué entre 2005 et 2006, il marque pour 2007 une progression sensible en passant de 30,5% à 32,4%.

Les deux sous-indicateurs présentent une évolution favorable : le nombre d'académies hébergeant en logement social moins de 30% des étudiants boursiers est passé de 9 en 2006 à 7 en 2007 et le nombre d'académies logeant plus de 40% des étudiants boursiers croît sensiblement (6 en 2006 et 9 en 2007).

Cette évolution positive résulte de deux facteurs principaux. La première source d'explication est l'augmentation continue de l'offre de logements.

2004 : 150 025

2005 : 151 256

2006 : 152 483

2007 : 153 994

2008 : 157 272 (prévision).

Ensuite, la diminution du nombre des étudiants boursiers constatée pour l'année universitaire 2006-2007 justifie en second lieu ces résultats.

Il est à noter que sur les 7 académies ayant un nombre d'académies présentant un nombre de places inférieur à 30 pour 100 boursiers,5 ont les effectifs les plus importants de boursiers sur critères sociaux. Ainsi, Lille avec 44 623 boursiers sur critères sociaux (le plus fort taux) ne loge que 21,6% d'entre eux. La situation est particulièrement sensible en Ile-de-France pour les académies de Paris et de Créteil : le CROUS de Paris avec 33 262 boursiers sur critères sociaux n'est en capacité d'en accueillir que 10,5% (le taux le plus faible) et Créteil avec 22 770 boursiers déclare un taux d'accueil de seulement 19,4%.

La série de mesures mises en place pour faciliter la production d'une offre nouvelle dans le cadre du plan gouvernemental relatif au logement étudiant élaboré en 2004 pour dix ans sur la base des recommandations du député M.Anciaux et que ce dernier vient de conforter dans son nouveau rapport, commence à produire des effets visibles. Une des priorités demeure l'Ile-de-France.

Indicateur 2-2 : bilan des enquêtes de satisfaction sur le logement et la restauration

Cet indicateur est fondé sur l'enquête triennale de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) Conditions de vie des étudiants réalisée en 2006. Cette enquête, sur ces deux items, mesure la satisfaction des étudiants à partir de 10 critères notés sur 5. Pour les deux sous-indicateurs (logement et restauration), c'est la note d'ensemble qui est retenue.

Le premier sous-indicateur porte sur le degré de satisfaction des résidents de logement universitaire dépendant du réseau des œuvres universitaires et scolaires. La note générale s'élève à 2,8. Depuis l'enquête de 1997, les résultats restent stables.

1997 : 2,8

2000 : 2,7

2003 : 2,7

2006 : 2,8

Parmi les étudiants logés en résidence universitaire, 22% se déclarent satisfaits de leur logement, 57,8% considèrent qu'il est acceptable et 20% en sont insatisfaits. En fait, ils se déclarent surtout peu satisfaits de la superficie, du confort et de la propreté. Ainsi, le confort, l'équipement des logements et le calme ne sont notés que 2,7. Le prix de la chambre est l'élément le mieux noté (3,4).

Les actuels investissements en matière de construction et de réhabilitation des logements universitaires permettront de répondre de mieux en mieux aux attentes des étudiants. En effet, les rénovations sont faites en fonction des critères modernes de confort, notamment cuisine et sanitaire individuels, d'accessibilité pour les étudiants handicapés et en intégrant la norme Haute Qualité Environnementale qui assure une isolation thermique et phonique tout à fait satisfaisante. En 2007, ce sont 5 458 logements qui ont été réhabilités sur ces bases.

S'agissant de la restauration universitaire, la note d'ensemble est en légère progression depuis 1997 :

1997 : 3,3

2000 : 3,2

2003 : 3,2

2006 : 3,4.

De manière générale, on constate une augmentation de la fréquentation des restaurants universitaires depuis 2006, mais qui ne se confirme pas en 2007. Les étudiants se disent plutôt satisfaits du prix, des modes de paiement, de la proximité par rapport aux lieux d'étude, de la quantité de nourriture ainsi que de l'hygiène et de la propreté des locaux. En revanche, ils continuent à juger de façon négative le temps d'attente, la qualité diététique des repas et la qualité de la cuisine. Ils souhaitent une amélioration de la variété des menus, du nombre de places assises et de l'environnement sonore.

Indicateur 2.3 Coût de fonctionnement par lit en gestion directe et par repas

L'augmentation des coûts de fonctionnement par lit en gestion directe et par repas constatée en 2006 se confirme en 2007 puisque l'on relève une progression de respectivement 5,98% et 4,61% par rapport à 2006.

Cet indicateur prend en compte la notion de coût complet en intégrant la masse salariale des personnels ouvriers, des frais de fonctionnement, des amortissements et des provisions ramené au nombre de lits. Dans le domaine de l'hébergement, deux postes de dépenses ont subi une hausse particulièrement importante due à la fois des causes mécanique et conjoncturelle : l'augmentation du nombre de logements entraîne automatiquement une consommation supérieure de fluides, même si elle est un peu limitée par les normes d'isolation imposées pour les logements nouveaux et rénovés. A cela, s'ajoute l'augmentation tarifaire générale des fluides. De même, un nombre plus élevé de logements en propriété accroît les charges foncières.

Les dépenses d'amortissement et de provisions jouent fortement à la hausse sur cet indicateur. Au-delà de cette approche comptable, ces données traduisent aussi l'effort accompli par les CROUS sur leurs ressources propres pour soutenir la politique de rénovation des résidences universitaires. Ce sont en tout 136,43M€ qui ont été mobilisés par le réseau des œuvres en 2007.

Le domaine de la restauration universitaire subit de plein fouet les augmentations tarifaires des fluides et des denrées alimentaires qui touchent aussi les produits de première nécessité. Parallèlement à cette augmentation de dépenses, une diminution des recettes due à une baisse de la fréquentation est constatée. La politique de reconquête du public étudiant dans les restaurants universitaires lancée par le réseau des œuvres s'était traduite depuis 2004 par une progression modeste mais continue de la fréquentation. Or, l'année 2007 a connu une stagnation lors des trois premiers trimestres, puis une diminution sensible de 6% due aux mouvements étudiants dans les universités.

OBJECTIF n° 3 : Développer la prévention dans le domaine de la santé

INDICATEUR 3.1 : Nombre d'universités sans fumée et sans tabac

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Nombre d'universités sans fumée	Nbre	14		19			30
Nombre d'universités sans tabac	Nbre	35		45			60

Commentaires techniques :

Comme il était précisé dans le RAP 2006, l'indicateur portant sur la lutte contre le tabagisme a été abandonné en 2007 en raison de l'intervention du décret du 15 novembre 2006 interdisant de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif. Cet indicateur a été remplacé dans le PAP 2008 par un indicateur portant sur la proportion d'étudiants, inscrits dans les trois premières années à l'université, ayant bénéficié d'une visite médicale de prévention et/ou d'une visite médicale spécialisée. Cet indicateur cible la tranche d'âge la plus jeune de la population étudiante, c'est-à-dire celle qui nécessite en principe le plus une sensibilisation aux questions de santé. Il illustre également la diversité actuelle des missions des services de médecine de prévention et de promotion de la santé qui propose en plus des visites générales, des visites spécialisées dans divers domaines comme les consultations psychologiques, gynécologiques, diététiques...

OBJECTIF n° 4 : Encourager l'engagement des étudiants et le développement des activités sportives et culturelles
INDICATEUR 4.1 : Taux de participation étudiante aux élections universitaires (universités, CROUS, ...).

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Taux de participation étudiante aux élections des CROUS (1)	%		4,45	so			15
Taux de participation, au plan national, dans les conseils d'universités: Conseil d'administration (CA) (2)	%			so			18
Taux de participation, au plan national, dans les conseils d'universités: Conseil scientifique (CS)(2)	%			so			10
Taux de participation, au plan national, dans les conseils d'universités: Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU) (2)	%			so			18

Commentaires techniques :

Les élections des représentants des étudiants dans les conseils centraux des universités et dans les conseils d'administration des CROUS ont lieu tous les deux ans.

Pour les élections des CROUS, les dernières ont eu lieu en 2006.

Dans le PAP 2008, cet objectif a été abandonné. Le seul indicateur retenu portait sur les taux de participation. Il s'est avéré que compte tenu de la trop grande diversité des dates d'élection dans les universités, il était impossible de suivre de manière fiable les résultats.

Garder le seul taux de participation aux élections dans les conseils d'administration des CROUS n'a pas paru pertinent compte tenu de sa faiblesse et qui ne peut à lui tout seul illustrer le comportement citoyen des étudiants.

Source des données :

(1) CNOUS, (2) DGES.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
01 Aides directes		1 441 276 892 1 433 343 279	1 446 276 892 1 433 343 279		1 441 276 892 1 433 301 793	1 446 276 892 1 433 301 793
02 Aides indirectes		228 973 239 245 771 281	228 973 239 245 771 281		228 973 239 245 771 280	228 973 239 245 771 280
03 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	73 000 068 68 960 257	39 050 439 36 729 500	112 050 507 105 689 757	73 000 068 68 960 257	39 050 439 36 761 685	112 050 507 105 721 942
04 Pilotage et animation du programme		64 609 066 68 696 751	64 609 066 68 696 751		64 609 066 68 696 751	64 609 066 68 696 751
Totaux des crédits prévus en LFI	73 000 068	1 773 909 636	1 851 909 704	73 000 068	1 773 909 636	1 851 909 704
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP	-11 229	+7 354 540	+7 343 311	-11 229	+7 592 053	+7 580 824
Totaux des crédits ouverts	72 988 839	1 781 264 176	1 854 253 015	72 988 839	1 781 501 689	1 854 490 528
Totaux des crédits consommés	68 960 257	1 784 540 811	1 853 501 068	68 960 257	1 784 531 509	1 853 491 766
Crédits consommés - crédits ouverts	-4 028 582	+3 276 635	-751 947	-4 028 582	+3 029 820	-998 762

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : **3 880 000**

(*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

DÉPENSES HORS PERSONNEL

Analyse des écarts entre PLF, LFI et crédits consommés

La loi de finances initiale pour 2007 a ouvert un montant de crédits HT2 de 1.773.909.636 € en AE et en CP.

Les crédits consommés sur ce programme s'élèvent à 1.784.540.811 € en autorisations d'engagement et à 1.784.531.509 € en crédits de paiement **soit un écart de 10.631.175 € en AE (+0,6 %) et de 10.621.874 € en CP (+0,6 %)**. Ces écarts se justifient pour une grande part, par un besoin de crédits additionnels non prévus en LFI sur les bourses. Les mouvements de crédits ayant affecté le programme 231 en cours de gestion sont exposés ci-après.

- **Des mouvements externes au programme** qui sont venus augmenter globalement les crédits mis à disposition au cours de la gestion pour un montant de 7.354.540 € en AE et 7.592.053 € en CP :

- des reports de crédits de la gestion 2006 à hauteur de 194.071 € en AE et 431.584 € en CP ;
- un décret de virement du 10 décembre 2007 (+ 4.120.000 € en AE et en CP) afin de permettre un meilleur taux de paiement des bourses dès le 1er trimestre de l'année universitaire 2007-2008 ;
- l'ouverture de crédits de fonds de concours au titre des remboursements des prêts d'honneur (3.700.469 € en AE et en CP) ;
- un transfert en cours de gestion de 660.000 € vers le ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique pour assurer le financement des nouvelles allocations pour la diversité dans la fonction publique

créées, par ce ministère, à compter du 1er septembre 2007 parallèlement à la suppression des bourses de service public du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

- **Un mouvement de fongibilité asymétrique**, interne au programme, du titre 2 vers le hors titre 2 de 3.880.000 € en AE et en CP ;

- **Les crédits non consommés en fin de gestion** qui s'élèvent à 603.365 € en AE et 850.179 € en CP.

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT					Dépenses
	Réalisation 2006	LFI 2007	Transferts de gestion	Réalisation 2007	Écart à la LFI 2007 (après transferts)	Réalisation 2007
Enseignants du 2nd degré	433	531		486	-45	31 810 756
Enseignants chercheurs et assimilés	7			5	+5	328 644
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	328	426		340	-86	14 298 442
Personnels d'encadrement		2		2	0	162 560
Personnels administratif, technique et de service	46	548		608	+60	22 359 855
Totaux	814	1 507		1 441	-66	68 960 257

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Rémunérations d'activité	46 129 129	42 506 969	46 129 129	42 506 969
Cotisations et contributions sociales	26 620 281	26 163 680	26 620 281	26 163 680
Prestations sociales et allocations diverses	250 658	289 608	250 658	289 608

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

Sur le programme « Vie étudiante », 1.441 ETPT ont été consommés en 2007, soit 95,62% des 1.507 ETPT, inscrits en LFI 2007. 38,80 % sont des agents de catégorie A, 31,37 % des agents de catégorie B et 29,84 % relèvent de la catégorie C ; 3,48 % sont des personnels non titulaires.

Ce décalage (-66 ETPT) entre la prévision et l'exécution 2007 sur le programme 231, est dû à une sous-consommation au niveau de la catégorie d'emplois « Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves » (-86 ETPT), en raison de l'imputation réalisée sur le programme 150 des personnels médico-sociaux, alors que ces emplois ont été inscrits en budgétisation initiale sur le P231.

La consommation de la catégorie « personnels administratifs, techniques et de service hors encadrement » dépasse la prévision de 60 ETPT car les établissements gagent des emplois des catégories « enseignants du second degré » (-45 ETPT) et « Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves » pour asseoir la rémunération de personnels administratifs.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Prévision	Réalisation
ETPT			
03	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 507	1 441
Totaux		1 507	1 441
Transferts de gestion			

■ ÉLÉMENTS SALARIAUX

Le montant des dépenses de personnel s'est élevé en 2007, à **68,96 M€** pour une dotation prévue en loi de finances initiale de 73 M€, soit un écart de **4,04 M€** correspondant à 5,54 % des crédits votés.

Ce solde positif a permis de réaliser un mouvement de fongibilité asymétrique sur le programme au profit du réseau des œuvres universitaires à hauteur de 3,88 M€.

Sur la dépense de 68,96 M€, le transfert d'emplois en provenance du programme 150, a entraîné une progression de la masse salariale du programme 231 de **20,89 M€** y compris le Cas pensions.

Les rémunérations d'activités et les indemnités ont constitué une dépense de 42,51 M€ dont 38,68 M€ au titre des rémunérations d'activités et 3,83 M€ au titre des indemnités.

Les cotisations sociales ont représenté une dépense de 26,16 M€ dont 19,26 M€ au titre du Cas pensions et ATI et 6,9 M€ au titre des autres cotisations.

MESURES GENERALES

La hausse de la valeur du point fonction publique de 0,8 % au 1er février 2007 a représenté une dépense de 0,42 M€ y compris le Cas pensions, dont 0,12 M€ sont dus à la revalorisation supplémentaire de 0,3% non prévue dans le cadre de la loi de finances initiale.

L'extension en année pleine de l'attribution uniforme d'un point d'indice au 1er novembre 2006 s'est élevée à un montant de 0,65 M €.

PRINCIPALES MESURES CATEGORIELLES

La mise en œuvre des mesures catégorielles a occasionné une dépense de 0,09 M€.

■ CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS ET PRESTATIONS SOCIALES

Les cotisations relatives au Cas pensions et à l'ATI se sont élevées à un montant de 19,15 M€, dont 19,03 M€ au titre du Cas pensions et 0,12 M€ au titre de l'ATI.

Les cotisations CNAF et FNAL se sont élevées respectivement à un montant de 2,02 M€ et 0,11 M€.

PRESTATIONS SOCIALES

La dépense relative aux prestations sociales et familiales a représenté un montant de 0,29 M€. La principale dépense concerne les congés de longue durée et le capital décès pour 0,18 M€.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2007 (**)
1 854 253 015

AE non affectées au 31/12/2007
751 947

AE affectées non engagées au 31/12/2007 (*)

CP ouverts en 2007 (**)
1 854 490 528

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2006	AE engagées en 2007	Total des engagements réalisés au 31/12/2007	CP consommés en 2007 sur engagements antérieurs à 2007	CP consommés en 2007 sur engagements 2007	Total des CP consommés en 2007	Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2007
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)
191 825	1 853 501 068	1 853 692 893	0	1 853 491 766	1 853 491 766	201 127

AE reportées sur 2008
566 505

CP reportés sur 2008
566 505

(*) il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(**) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Aides directes

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FDC et ADP)						
Autorisations d'engagement		1 446 276 892	1 446 276 892		1 433 343 279	1 433 343 279
Crédits de paiement		1 446 276 892	1 446 276 892		1 433 301 793	1 433 301 793

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		30 706 295		626 818
Subventions pour charges de service public	22 455 145	14 195 192	22 455 145	14 195 192

L'écart existant entre la consommation des AE et des CP est consécutif à une erreur d'imputation au moment de l'engagement des dépenses de bourses.

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de **0,63 M€** correspondent :

- à l'achat de billets d'avion dans le cadre des réquisitions de passage (voyages de port à port) pour **0,2 M€**,
- aux frais de gestion versés à la CNAF pour assurer le paiement de l'allocation d'installation étudiante (ALINE) pour le compte du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour **0,61 M€**

Les dépenses réalisées au titre des subventions pour charges de service public, **d'un montant de 14,20 M€**, correspondent à la partie de la subvention versée au Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) au titre des rémunérations et charges connexes des personnels administratifs assurant, dans le réseau des œuvres universitaires et scolaires, le traitement des dossiers relatifs aux aides directes versées aux étudiants.

Lors de l'élaboration de son budget 2007, le CNOUS a réparti différemment ses dépenses de personnel entre les actions, ce qui explique l'écart entre les crédits ouverts et les crédits réellement consommés.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	1 411 772 767	1 386 928 168	1 411 772 767	1 416 189 625

Les dépenses d'intervention exécutées au cours de la gestion 2007 sur l'action 1 correspondent au paiement des bourses sur critères sociaux y compris les compléments, bourses sur critères universitaires, allocations d'études, bourses de mérite, allocation unique d'aide d'urgence, allocation d'installation étudiante. Elles représentent 76,41% de l'ensemble des dépenses du programme. Elles couvrent deux années universitaires : le second semestre de l'année universitaire 2006-2007 et le premier trimestre de l'année universitaire 2007-2008.

1- Bourses et secours d'études : 1 385,1 M€

Les bourses et secours d'études, qui comprennent les bourses sur critères sociaux, les bourses sur critères universitaires, les allocations d'études et les bourses de mérite, ont été versés à hauteur de 1 385,1 M€ durant la gestion 2007.

Cette dépense 2007, comparée aux 1 406,9 M€ payés au titre de 2006, fait apparaître une baisse de 1,55% de la dépense de l'Etat sur cette action.

Cette diminution des dépenses s'explique par la baisse des effectifs de boursiers tous types d'aides confondus : 502.902 contre 523.817 en 2005-2006 soit - 4%, ce qui a permis d'absorber une dépense supplémentaire de 1% de hausse des taux de bourses à la rentrée universitaire 2007-2008 (2,5% au lieu de 1,5% prévus en loi de finances pour 2007).

Pour l'année universitaire 2006-2007, les différents types de bourses se répartissent comme suit :

- Bourses sur critères sociaux (BCS) 481.044 étudiants
- Bourses sur critères universitaires (BCU) 12.683 étudiants (dont 712 bourses de service public)
- Bourses de mérite 1.349 étudiants
- Allocations d'études 9.826 étudiants

La répartition des 481 044 étudiants boursiers sur critères sociaux entre les différents échelons de bourses est la suivante :

- BCS échelon 0 (*)	42.262 boursiers,
- BCS échelon 1	90.743 boursiers
- BCS échelon 2	49.087 boursiers
- BCS échelon 3	50.283 boursiers
- BCS échelon 4	50.352 boursiers
- BCS échelon 5	198.317 boursiers

Pour l'année universitaire 2007-2008, les taux annuels des différentes bourses sont les suivants :

BCS :

- échelon 0 (*)	0
- échelon 1	1 389 €
- échelon 2	2 093 €
- échelon 3	2 682 €
- échelon 4	3 269 €
- échelon 5	3 753 €

(*) Exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale

Bourses de mérite : 6 102 €

BCU :

- bourses de Master 2, DEA, DESS	4 052 €
- bourses d'agrégation	4 370 €
- bourses de service public pour 6 mois,	3 614 € (transférées en septembre 2007 à la Fonction publique sur le programme 0148).

La dépense par type de bourses se décompose de la façon suivante :

- Bourses sur critères sociaux,	1 298,9 M€ (y compris le 4ème terme des étudiants des DOM-COM) ;
- Bourses sur critères universitaires	46,6 M€ ;
- Bourses de mérite	8,4 M€ ;
- Allocations d'études	31,2 M€.

Rapportée à l'année universitaire, la dépense supportée par l'exercice 2007 au titre des bourses et secours d'études alloués aux étudiants se décompose comme suit :

970,2 M€ concerne le 2ème semestre de l'année universitaire 2006-2007,
414,9 M€ se rapporte au 1er trimestre de l'année universitaire 2007-2008.

Compte tenu de la volonté d'améliorer le traitement des dossiers de bourses pour la rentrée universitaire 2007-2008, le taux de paiement des bourses sur critères sociaux en fin de gestion 2007 a atteint 95,45% contre 92,2% en 2006. Le taux de paiement des bourses sur critères universitaires est de 40,3% soit une baisse par rapport à 2006 qui s'explique essentiellement par le report des réunions des commissions d'attribution à l'occasion des troubles constatés dans les universités au cours de l'automne 2007.

2- Allocation unique d'aide d'urgence : 6,8 M€

L'allocation unique d'aide d'urgence permet d'apporter rapidement une aide financière personnalisée et ponctuelle aux étudiants en difficulté.

Les crédits inscrits au PAP 2007 (4,6 M€) ont été abondés en gestion à hauteur de 2,2 M€ par redéploiement en provenance des prêts d'honneur. Ce dispositif atteint ainsi un montant total de 6,8 M€ conformément aux engagements pris lors des tables rondes organisées en 2004. Ce montant est consolidé au PAP 2008.

Deux types d'aides sont alloués à ce titre : des dons et des prêts, ces derniers étant plutôt accordés dans l'attente du versement d'une bourse ou d'un financement à venir.

En 2006-2007 :

- 37.141 dons ont été attribués par les CROUS : 22.838 pour les étudiants français et 14.303 pour les étudiants étrangers ;
- 1.342 prêts ont été accordés pour un montant moyen de 205 €, les étudiants français boursiers bénéficiaires étant nettement majoritaires (66%).

3- Allocation d'installation étudiante : 24,3 M€

L'allocation d'installation étudiante a pour objectif d'alléger le coût de la rentrée universitaire des étudiants boursiers qui accèdent pour la première fois à la location d'un logement. Le montant forfaitaire de l'aide a été fixé à 300 €. L'Allocation d'installation étudiante (Aline) est versée aux étudiants par le réseau des Caisses d'Allocations Familiales (CAF).

En 2007, le montant total du versement aux CAF s'est élevé à 24,3 M€, sur la base d'une hypothèse de 81 000 bénéficiaires, auxquels il faut rajouter 0,61 M€ de frais de gestion imputés sur le titre 3 de la même action.

Le solde dû à la CNAF compte tenu du nombre d'allocations réellement attribuées au titre de l'année universitaire 2006-2007 sera versé en gestion 2008, il devrait se situer aux alentours de 1,7 M€.

■ DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Prêts et avances	7 048 980	1 513 624	7 048 980	2 290 158
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>5 000 000</i>		<i>5 000 000</i>	

Les opérations financières réalisées au niveau du programme « vie étudiante » concernent les prêts d'honneur, sans intérêt, remboursables au plus tard dix ans après la fin des études.

Le bilan effectué pour l'année universitaire 2006-2007 montre que 2 697 demandes de prêts ont été déposées et que 1 524 ont donné lieu à une attribution soit, 56,51 % des demandes présentées. Le montant moyen d'un prêt s'élève à 2 282 €.

ACTION n° 02 : Aides indirectes

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		228 973 239	228 973 239		245 771 281	245 771 281
Crédits de paiement		228 973 239	228 973 239		245 771 280	245 771 280

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 165		
Subventions pour charges de service public	222 485 814	238 671 349	222 485 814	238 671 349

S'agissant de la consommation des AE pour les dépenses de fonctionnement, l'académie de Corse a imputé 1 165 € à tort sur du titre 3. Il s'agissait d'un engagement sur le titre 6 pour les voyages Port à Port. Les CP ont été consommés sur le compte adéquat 65124.

Les subventions pour charges de service public correspondent :

- pour **238,05 M€** à une partie de la subvention versée au CNOUS qui concerne la rémunération des personnels administratifs et ouvriers du réseau des œuvres universitaires et scolaires, les dépenses d'investissement pour le logement des étudiants, la restauration, l'informatique du réseau des œuvres et la formation des personnels ;
- pour **0,62 M€** à l'appel à projets « promouvoir l'égalité des chances à l'université », ces crédits ont financé le solde de l'opération pour lequel le jury de sélection avait choisi 54 projets sur les 104 candidatures, les crédits avaient été ouverts en loi de finances sur l'action 1 en dépenses d'intervention.

Des éléments de justification sur l'utilisation de la subvention versée au CNOUS figurent dans la partie « opérateurs ».

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	1 162 419	1 751 841	1 162 419	1 753 005
Transferts aux autres collectivités	5 325 006	5 346 926	5 325 006	5 346 926

Les transferts aux ménages correspondent :

- aux voyages de port à port (1,08 M€)

Les dépenses en faveur des ménages correspondent à la prise en charge pour les étudiants des départements d'outre-mer d'un voyage aller-retour sur la période de leurs études, entre la métropole et leur département d'origine.

10.785 étudiants des départements d'outre-mer étaient inscrits dans un établissement universitaire de métropole en 2005-2006, et 10.439 en 2006-2007. Seuls les étudiants boursiers de l'enseignement supérieur peuvent bénéficier de la prise en charge d'un voyage « aller-retour » entre le département d'origine et le lieu d'études en métropole et ceci une seule fois au cours des études. En 2006, ce sont 221 étudiants qui ont pu bénéficier de cette prise en charge pour un coût moyen de 689 €.

Vie étudiante

Programme n° 231 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- au CNASEA (0,67 M€)

Les aides pour les demandeurs d'emploi inscrits en formation continue dans un établissement d'enseignement supérieur contribuent à la réinsertion professionnelle de ceux qui ne peuvent bénéficier d'aucun autre régime conventionnel, ni d'une prise en charge par le conseil régional. Ils perçoivent une aide financière attribuée sur plusieurs mois et versée par le CNASEA, prestataire de services. Cette aide consiste en une indemnité mensuelle (mois stagiaire) de 683 € (773 € charges incluses) versée sur une durée comprise entre 6 et 12 mois, qui a été réduite à 4, 6 ou 8 mois afin de permettre d'aider un plus grand nombre de demandeurs. Le bilan de l'année universitaire 2006-2007 montre que ce sont 265 candidats qui ont été sélectionnés à raison de 1.150 mois-stagiaires.

Il est à noter que les crédits correspondants avaient été ouverts en LFI sur l'action 1 « aides directes ».

Les **dépenses d'intervention « transferts aux autres collectivités »** de **5,35 M€** exécutées en 2007 correspondent

- Pour **4,78 M€** à la subvention de fonctionnement versée à la Cité internationale universitaire de Paris (CIUP) ;
- Pour **0,5 M€** à la subvention de fonctionnement de la Fondation santé des étudiants de France (FSEF)
- Pour **0,07 M€** au titre des subventions versées à des établissements, non opérateurs, dans le cadre de l'appel à projets « égalité des chances » ; ces crédits étaient ouverts sur l'action 1, titre 6.

ACTION n° 03 : Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FDC et ADP)						
Autorisations d'engagement	73 000 068	39 050 439	112 050 507	68 960 257	36 729 500	105 689 757
Crédits de paiement	73 000 068	39 050 439	112 050 507	68 960 257	36 761 685	105 721 942

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 000 000	2 743 021	3 000 000	2 836 584
Subventions pour charges de service public	30 603 373	28 648 810	30 603 373	28 585 930

Les **dépenses de fonctionnement** imputées sur cette action concernent le versement des cotisations et rentes à la charge de l'Etat pour la réparation des accidents du travail survenus aux étudiants au cours de leurs études. Les dépenses 2007 s'élèvent à **2,84 M€**. L'écart constaté avec les crédits inscrits en loi de finances relève du fait que certaines académies imputent les cotisations et rentes dues pour les étudiants de BTS et CPGE tantôt sur le programme 230, tantôt sur le programme 231. En gestion 2008, la décision a été prise en accord avec le ministère de l'éducation nationale d'imputer totalement les dépenses pour les CPGE et STS sur le programme 230. Une régularisation d'ouverture de crédits sera faite au moment du projet de loi de finances pour 2009.

Les **subventions pour charges de service public** imputées sur cette action pour un montant de **28,586 M€** correspondent aux financements versés aux établissements d'enseignement supérieur pour le volet « vie étudiante » des contrats quadriennaux (cf. programme 150) ainsi que pour le fonctionnement des services de médecine préventive et de la promotion de la santé et des services universitaires d'activités physique et sportive.

Dans ce cadre, **7,25 M€** ont permis le financement de mesures **pour l'accompagnement des étudiants handicapés**, dans le cadre de la loi du 11 février 2005 qui a confié aux établissements d'enseignement supérieur la prise en charge des mesures d'accompagnement des étudiants handicapés et au remboursement de l'AGEFIPH qui assure

jusqu'alors cette mission. Sur ces crédits, 0,3 M€ ont été mandatés à l'AGEFIPH et 6,95 M€ ont été destinés à l'accompagnement pédagogique.

Ce dispositif d'accompagnement comporte deux axes :

- le financement des aides individuelles (transcription en braille, aides à la communication, assistance pédagogique...);
- le financement de dispositifs structurels nécessaires à l'accueil et à l'accompagnement des études (mise en accessibilité des locaux et en particulier des bibliothèques universitaires, logiciels spécifiques...). Ces financements s'effectuent dans le cadre des contrats conclus avec les établissements d'enseignement supérieur.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages				1 502
Transferts aux autres collectivités	5 447 066	5 337 669	5 447 066	5 337 669

S'agissant des transferts aux ménages, les crédits de paiements consommés correspondent à des cotisations et rentes pour accidents du travail survenus aux étudiants. Les crédits étaient ouverts sur le titre 3 de cette même action.

Pour les transferts aux autres collectivités,

4,53 M€ ont été versées aux associations représentatives étudiantes (formations des élus et fonctionnement des associations), ainsi qu'à diverses associations intervenant dans les domaines culturel et sportif ou sur l'insertion professionnelle et la santé des étudiants. Ces subventions sont allouées dans le cadre de partenariats entre le ministère et ces associations :

1,14 M€ ont été versés pour la prise en charge de la formation des élus des associations étudiantes et un soutien au fonctionnement de ces associations ;

1 M€ versé pour le financement de plusieurs conventions pluriannuelles d'objectifs signées entre le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et différentes associations telles que ANIMAFAC, la FAGE (fédération des associations générales étudiantes), l'AFEV (association de la fondation étudiante pour la ville), la LMDE (la mutuelle des étudiants), l'AFIJ (l'association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés) et l'USEM (union nationale des sociétés étudiantes mutualistes régionales) ;

1,04 M€ versés au titre du financement de la Fédération française du sport universitaire (FFSU) qui organise avec ses comités régionaux du sport universitaire (CRSU), les compétitions sportives regroupant les associations sportives d'établissements adhérentes ;

1,35 M€ ont été distribués à de nombreuses associations étudiantes qui interviennent en complément des services de l'Etat dans les domaines de la culture, du sport et de la citoyenneté.

0,81 M€ correspondent à des subventions versées aux établissements ou organismes d'enseignement supérieur, non opérateurs de l'Etat, pour le volet « vie étudiante » des contrats quadriennaux.

ACTION n° 04 : Pilotage et animation du programme

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		64 609 066	64 609 066		68 696 751	68 696 751
Crédits de paiement		64 609 066	64 609 066		68 696 751	68 696 751

Vie étudiante

Programme n° 231 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**— DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	64 579 066	68 696 751	64 579 066	68 696 751

Les dépenses de fonctionnement exécutées sur cette action concernent la partie de la subvention pour charges de service public versée au CNOUS en gestion 2007 et destinée à la rémunération de ses personnels administratifs et à son fonctionnement propre ainsi qu'à des actions spécifiques menées en direction du réseau des œuvres universitaires et scolaires (informatisation, formation continue, œuvres sociales, communication).

Des éléments de justification figurent dans la partie « opérateurs ».

— DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	30 000		30 000	

Cette prévision de dépenses, issue de la réserve parlementaire, a été budgétée par erreur sur cette action et a été exécutée sur l'action 3.

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	308 473 104	308 085 971	340 123 398	340 123 398	350 212 102	350 149 222
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
Totaux	308 473 104	308 085 971	340 123 398	340 123 398	350 212 102	350 149 222

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2006 (RAP)	Prévision 2007 (Budget prévisionnel)	Réalisation 2007 (Compte financier)
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	814	1 507	1 441
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	814	1 507	1 441
Emplois (ETP) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	12 752	12 752	12 734

Précisions méthodologiques :

Le personnel du réseau des œuvres universitaires et scolaires est composé de personnel administratif (2 788,90 ETP pour 2007) et de personnel ouvrier (9 945,30 ETP pour 2007). Le réseau n'est pas en mesure de restituer un nombre d'ETPT.

EMPLOIS DES OPERATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2006 (RAP)				Prévision 2007 (Budget prévisionnel)				Réalisation 2007 (comptes financiers)				
	Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs		Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs		Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs		
	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	
Réseau des œuvres universitaires et scolaires			12 752				12 752					12 734	
Totaux			12 752				12 752					12 734	

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.
 (2) Emplois hors plafond d'emplois du ministère.

(3) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT.
 (4) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT et en ETP.

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

RÉSEAU DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES

Le réseau des œuvres universitaires et scolaires est composé de 29 établissements publics à caractère administratif dotés chacun de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) anime le réseau des 28 centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS). L'ensemble du réseau des œuvres représente plus de 12 700 personnels dont 9 900 agents contractuels permanents de droit public.

La nature des missions et actions de rattachement

Le CNOUS anime le réseau des CROUS, impulse et pilote la politique du réseau des oeuvres conformément aux objectifs fixés par l'Etat et matérialisés dans un contrat pluriannuel.

Il contribue :

- à la répartition entre les CROUS des aides publiques et privées ;
- à la mise en place des dispositifs d'encouragement à la mobilité internationale et à la construction de l'espace européen d'enseignement supérieur, en facilitant notamment l'accueil des étudiants, chercheurs ou stagiaires étrangers ;
- au développement de l'initiative étudiante et des activités culturelles ;
- à l'étude des conditions de vie des étudiants, par l'intermédiaire de l'observatoire de la vie étudiante ;
- à la définition d'une politique de logement permettant d'assurer la réhabilitation et la création de cités universitaires ;
- à la dynamisation de la politique de restauration universitaire ;
- à la modernisation du réseau des œuvres sous tous ces aspects.

Les CROUS ont pour mission d'améliorer et de faciliter les conditions de vie des étudiants.

Ils contribuent ainsi à :

- l'amélioration de l'accueil et de l'intégration des étudiants. A cet égard, ils gèrent le dossier social étudiant (DSE) qui permet à l'étudiant de faire simultanément une demande d'aide financière et une demande de logement ;
- la gestion des aides financières directes et, notamment, les bourses d'enseignement supérieur et l'action sociale ;
- la gestion de l'offre de logement ;
- la restauration étudiante, en offrant des prestations de qualité à un prix social et accessible pour le plus grand nombre.

Action

Le réseau des œuvres se rattache à l'ensemble des actions du programme « Vie étudiante ».

Nature des liens avec l'opérateur

Le décret du 5 mars 1987, modifié par le décret du 29 janvier 1996 porte sur l'organisation et les missions des œuvres universitaires. Ce décret confère au ministre chargé de l'enseignement supérieur le pouvoir de nomination du directeur du CNOUS et de quatre membres du conseil d'administration.

Le CNOUS a conclu le 14 décembre 2004 un contrat d'objectifs avec le ministre chargé de l'enseignement supérieur pour une durée de trois années.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Aides directes	29 152	29 023	29 231	29 231	20 971	20 971
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	23 476	23 347	22 455	22 455	14 195	14 195
Transferts (titre 6)	5 676	5 676	6 776	6 776	6 776	6 776
Action n° 02 : Aides indirectes	190 159	190 159	222 486	222 486	238 053	238 053
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	190 159	190 159	222 486	222 486	238 053	238 053
Action n° 03 : Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	2 456	2 456	2 843	2 843	1 986	1 986
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	2 456	2 456	2 843	2 843	1 986	1 986
Action n° 04 : Pilotage et animation du programme	72 145	72 145	64 579	64 579	68 484	68 484
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	72 145	72 145	64 579	64 579	68 484	68 484
Totaux	293 912	293 783	319 139	319 139	329 495	329 495

RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

Prévision 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
374 710	13 687		570 909	959 306

Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
382 055	19 216		563 386	964 657

DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR

Prévision 2007 (budget prévisionnel)

(En euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
	359 095 179	474 016 009		136 336 248	969 447 436
Total	359 095 179	474 016 009		136 336 248	969 447 436

Exécution 2007

(En euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
	358 493 106	459 951 977		136 045 383	954 490 466
Total	358 493 106	459 951 977		136 045 383	954 490 466

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	12 572	12 722	12 734
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)			

ANALYSE DES RÉSULTATS

COMPTE RENDU D'ACTIVITES 2007

Le réseau a poursuivi en 2007 les efforts qu'il avait entrepris au cours des trois premières années du contrat d'objectifs 2004-2007 signé avec le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

- **les bourses et les aides du programme « vie étudiante »** avec l'accélération de l'instruction des 500 000 dossiers. A la rentrée 2007, un effort important de réduction des délais de mise en paiement des bourses et de simplification des procédures s'est développé avec la mise en place d'une interface entre le système d'information des universités (Apogée) et celui pour la gestion des bourses (Aglaré) entre 33 établissements d'enseignement supérieur et 11 CROUS. Par ailleurs, dès la fin du mois d'août un maximum de dossiers ont été mis en paiement afin de respecter les objectifs ministériels : un peu plus de 50 % des bourses ont été mises en paiement au 30 septembre 2007, avec quatre CROUS atteignant 70 % et plus, et à fin décembre 2007, 95,4 % des bourses sur critères sociaux ont fait l'objet d'un premier versement contre 92,2 % à fin décembre 2006.

La montée en charge du dispositif du passeport de mobilité s'est poursuivie avec 5 099 bénéficiaires en 2004, 8 419 en 2005, 10 573 en 2006 et 10 795 en 2007.

- **La poursuite de la mise en œuvre du plan gouvernemental pour le logement étudiant.** Depuis 2004, le nombre de logements construits augmente régulièrement : en 2004 : 1 105, en 2005 : 1 913, en 2006 : 2 064 et en 2007 : 3 240.

En matière de réhabilitation, le réseau a mis en place un programme conforme au plan gouvernemental, visant à une remise à niveau du parc en 10 ans, dont les réalisations répondent aux exigences qualitatives attendues : en 2004 3 715 logements ont été réhabilités dont 1 000 lits financés par le CPER, en 2005 : 4 574 dont 1 500 lits par le CPER, en 2006 : 3 637 dont environ 1 000 lits financés par le CPER et en 2007 : 5 312.

Les CROUS ont contribué au financement de ces investissements sur leurs ressources propres, par l'accès à l'emprunt et par la mobilisation d'une partie de l'ALS déplafonnée (ALS pouvant être perçue par un étudiant logé dans un logement rénové selon certaines normes de confort).

Malgré une mobilité étudiante accrue et donc des difficultés supplémentaires pour attribuer des chambres en cours d'année, le taux de couverture des dépenses d'hébergement par les ressources propres s'est amélioré ces dernières années avec en 2004 : 97,4%, en 2005 : 97,3 %, en 2006 : 98,3 % et en 2007 : 99,5 %.

L'hébergement des étudiants étrangers fait l'objet d'une attention particulière, qu'ils viennent dans le cadre d'échanges structurés ou qu'ils viennent à titre individuel majoritairement des pays du Sud francophone. Le pourcentage de logements CROUS occupés par des étudiants étrangers est passé de 20,4 % en 2003 à 26,5 % en 2007.

- **Le soutien de la restauration.** En croissance constante depuis trois années, le réseau des œuvres a continué à accroître la qualité de cette activité tout en veillant à la maîtrise des charges de fonctionnement : +1,38 % de croissance de la fréquentation en 2004, + 1,25 % en 2005 et + 1,2 % en 2006 malgré l'impact significatif des manifestations étudiantes du printemps 2006. En 2007, les mouvements de grève du premier semestre ont impacté l'évolution du nombre de prestations servies : -1,29 % par rapport à 2006.

Au delà de la reconquête des étudiants par la production d'un service de qualité, des efforts ont été entrepris pour maîtriser les coûts de fonctionnement et maintenir l'équilibre économique d'une offre à un prix social.

Le taux de couverture des dépenses par les ressources propres est passé de 60,8 % en 2003 à 62,3 % en 2007 (chiffre provisoire).

Le coût complet de fonctionnement estimé pour 2007 à 4,97 € par repas a augmenté de plus de 4 % du fait des effets conjugués de la hausse des consommables, des fluides et de l'impact des mesures du ministère de la fonction publique sur les bas salaires du réseau.

En 2006, un dispositif de mesure de la satisfaction des convives étudiants a été mis en place. Deux enquêtes en ligne sont réalisées au cours de l'année universitaire auprès des étudiants inscrits dans le panel convives des restaurants universitaires servant plus de 800 repas par jour. Le pourcentage des étudiants se déclarant satisfaits ou très satisfaits de l'ensemble des prestations (accueil, menus et cadre) est passé de 78,3 % en 2006 à 80 % en 2007.

- **L'accessibilité progressive des étudiants handicapés.** D'importants efforts ont été déployés dans ce domaine dans toutes les structures des CROUS : en 2004-2005, 45 % des résidences et 68 % des restaurants étaient accessibles ; en 2005-2006, 55 % des résidences et 76 % des restaurants et en 2007, 82 % des restaurants sont accessibles.

- **L'amélioration de la qualification des personnels.** 12 000 agents travaillent de façon permanente au sein du CNOUS et des 28 CROUS : 2 700 agents administratifs, fonctionnaires en large majorité, 9 300 agents ouvriers, contractuels de droit public, rémunérés sur ressources propres des Crous. Depuis 2003, la politique de requalification des emplois de fonctionnaires au sein du réseau a conduit à la diminution des catégories C au profit des catégories B et A permettant d'une part, l'adaptation de la structure des emplois et d'autre part, le redéploiement des emplois en fonction des besoins.

Par ailleurs, consécutivement aux accords Jacob sur l'évolution des grilles des agents de catégorie C dans la fonction publique, une nouvelle grille indiciaire des personnels ouvriers du réseau des Œuvres a été mis en œuvre. Plus favorable dans son ensemble pour les personnels, elle doit permettre à terme de rationaliser les carrières et de professionnaliser les équipes.

Enfin, le recrutement d'étudiants pour exercer un emploi au sein des CROUS a été encouragé. Ils sont prioritairement embauchés sur critères sociaux et ils le sont à temps incomplet afin que cette activité professionnelle reste compatible avec la poursuite de leurs études.

- **La modernisation de la gestion du réseau des œuvres.** En 2007, on assiste à une standardisation progressive des logiciels de base, les applications nationales sont en progression continue, l'utilisation des logiciels « métiers » se généralise ; le logiciel d'hébergement est utilisé par toutes les unités de gestion et le logiciel de restauration est en voie de déploiement sur l'ensemble des CROUS. De plus, avec l'intégration des logiciels « métiers », l'Info Centre, en cours de diffusion, facilitera le contrôle de gestion.

En 2007, la monétique est opérationnelle dans 24 CROUS, avec une montée en charge de MONEO. 500 000 cartes, soit à porte monnaie privatif, soit à porte monnaie public MONEO, ont été diffusées à la rentrée 2006. En 2007, dans les CROUS où la carte est généralisée, le paiement par monétique représente entre 60 % et 80 % des opérations. L'ouverture vers d'autres partenaires avec l'utilisation de cartes multiservices communes avec les établissements d'enseignement supérieur a été engagée dans le cadre des propositions du schéma directeur informatique.

- **La recherche de partenariats au service de la politique d'accueil d'étudiants étrangers.** Historiquement, le réseau des œuvres universitaires assume une mission d'accueil et d'organisation des séjours de l'ensemble des étudiants étrangers, qu'ils soient boursiers du gouvernement français, boursiers d'Etats étrangers ou d'organismes internationaux. Cette mission se développe puisque le CNOUS a passé 192 conventions avec les pays étrangers en 2007 contre 154 en 2006.

Le réseau entend accompagner l'effort entrepris par les établissements d'enseignement supérieur pour développer les nouvelles formes d'études impliquant mobilité et accueil international. Les contrats passés avec les universités mettent largement l'accent sur l'aide que les CROUS peuvent apporter dans ce domaine :

1- La présentation d'information en amont avec les livrets d'accueil, sous forme papier et sous forme numérique : les sites Internet des CROUS présentent des informations spécifiques à l'intention des étudiants étrangers candidats à une inscription en France (coordonnées des services d'accueil des relations internationales des CROUS, informations sur les bourses et le logement, démarches administratives, parfois présentation d'un budget mensuel prévisionnel pour la vie en France).

2- La politique de guichets uniques, ou de cellules d'accueil spécifiques, dans les CROUS où les étudiants peuvent trouver l'ensemble des services et administrations auxquels ils doivent s'adresser pour leur installation : université, préfecture, CAF, mutuelles, transport, logement....

Le CNOUS est également adhérents des GIP « Socrates » et « Campus France ».

Enfin, dans le cadre de l'« European Council for Student Affairs » (ECSTA) et de l'« European Universities Association » (EUA), principale association de l'enseignement supérieur en Europe, le réseau participe pleinement aux échanges sur les pratiques professionnelles et à la constitution du grand espace européen de l'enseignement supérieur.

COMPTE RENDU DE GESTION 2007

Les ressources de l'opérateur

L'exécution 2007 du budget du réseau des œuvres universitaires et scolaires, à hauteur de 964,7 M€ en ressources, est supérieure de 5,3 M€ à la prévision initiale du PAP 2007, soit +0,6 %. Le volet « ressources » du budget se répartit comme suit.

Les « subventions de l'Etat » avec un montant de 382,1 M€ sont supérieures de 7,4 M€ à la prévision, principalement en raison de l'augmentation des opérations réalisées notamment avec le ministère des affaires étrangères (bourses et accueil des boursiers du gouvernement français). Le réseau a reçu 9,1 M€ supplémentaires pour les opérations financées par le ministère des affaires étrangères.

Les « autres subventions et dotations », qui s'élevaient à 13,7 M€ en prévision, ont été exécutées à hauteur de 19,2 M€ grâce à une augmentation en gestion de 5,5 M€ des subventions des collectivités locales dont 3,7 M€ destinées à l'investissement.

Les « ressources propres et autres » ont atteint 563,4 M€ soit une baisse de 7,5 M€ par rapport à la prévision donnée au budget 2007 (-1,3 %).

Ce résultat s'explique de la façon suivante:

- 19,5 M€ de pertes d'exploitation dues aux fermetures de résidences pendant les travaux d'investissement (-10,8 M€) et à la baisse de la fréquentation étudiante en restauration universitaire du fait des mouvements de grève enregistrés sur les mois de novembre et décembre 2007 (- 8,7 M€)
- 1,3 M€ de diminution des ressources affectées (il s'agit essentiellement de la recette correspondant aux remboursements aux CROUS des prestations effectuées pour le compte des boursiers des gouvernements étrangers).
- + 3,8 M€ d'augmentation des produits financiers (placement de trésorerie et rémunération des comptes de dépôt de fonds),
- + 2,8 M€ de recettes supplémentaires provenant de produits exceptionnels (hors c/776 et c/777),
- + 6,7 M€ d'augmentation des ressources essentiellement liées aux emprunts.

Les dépenses de l'opérateur

Les dépenses globales du réseau des œuvres se sont élevées en 2007 à 954,5 M€. Elles se répartissent de la façon suivante.

Les « dépenses de personnel » d'un montant de 358,5 M€ sont légèrement inférieures à la prévision (- 0,6 M€) du fait d'économies réalisées sur les emplois de contractuels, les personnels de droit privé (CEC, CAE), les contrats d'avenir ainsi que les CDD de personnels ouvriers dans les CROUS (-1,17 M€). Inversement, le réseau a développé le recours à des sociétés d'intérimaires (+ 0,57 M€).

Les « dépenses de fonctionnement hors personnel » de 460 M€ sont inférieures de 14,1 M€ à la prévision donnée dans le projet annuel de performances. Le réseau des œuvres a économisé 18 M€ sur les comptes de fonctionnement de toutes les activités, principalement sur l'hébergement et la restauration.

Les « dépenses d'investissements » se sont élevées à 136 M€, soit seulement - 0,3 M€ par rapport à la prévision.

Ce résultat est la conjugaison de plusieurs facteurs.

- + 6,7 M€ d'investissements réalisés grâce à des ressources d'emprunt supplémentaires
- + 3,7 M€ de dépenses effectuées sur des apports complémentaires des collectivités publiques
- 7 M€ de moindre dépense due à un décalage entre la comptabilisation des subventions et la constatation des dépenses afférentes
- 3,4 M€ sur des dépenses financées par des ressources propres non réalisées sur l'exercice
- 0,3 M€ de subventions non utilisées.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

Avertissement

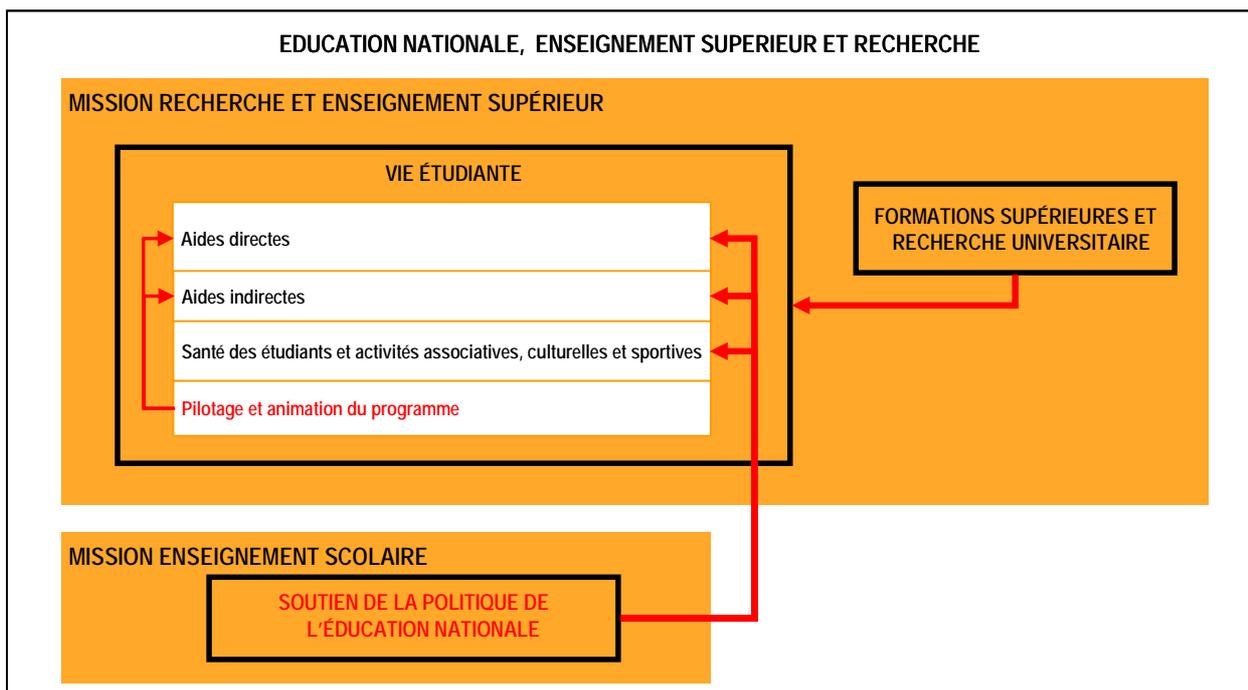
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes (comptabilité budgétaire) et des coûts complets (comptabilité générale de l'État) par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. La démarche pragmatique adoptée s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts a posteriori a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée le 7 mars 2008). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. C'est pourquoi le parti a été pris d'accorder aux ministères un délai permettant d'exploiter utilement les données budgétaires et comptables. Le fait que ces dernières aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2007, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

SCHEMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



Vie étudiante

Programme n° 231 | ANALYSE DES COÛTS

VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2007 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2007 après ventilation interne	LFI 2007 après ventilation externe
Aides directes	1 446 276 892	1 447 348 110	1 449 425 917
Aides indirectes	228 973 239	292 511 087	332 024 355
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	112 050 507	112 050 507	112 795 081
Pilotage et animation du programme	64 609 066	0	0
Total	1 851 909 704	1 851 909 704	1 894 245 353

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION OU « DÉPENSES COMPLÈTES »

Avertissement

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2007 Crédits de paiement Dépenses directes	Ventilation interne au sein du programme	Exécution 2007 après ventilation interne	Écart à la prévision 2007	Écart à l'exécution 2006
Aides directes	1 433 301 793	+1 378 057	1 434 679 850	-12 668 260	-19 096 843
Aides indirectes	245 771 280	+67 318 694	313 089 974	+20 578 887	+46 498 243
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	105 721 942	0	105 721 942	-6 328 565	+31 029 248
Pilotage et animation du programme	68 696 751	-68 696 751	0	0	0
Total	1 853 491 766	0	1 853 491 766	+1 582 062	+58 430 648

L'action support du programme « Pilotage et animation du programme » contribue au pilotage de la politique publique menée dans le domaine de la vie étudiante. Elle comprend les dépenses de personnel et les moyens du CNOUS, les dépenses des personnels d'encadrement des 28 CROUS et des 13 CLOUS (Centres locaux des œuvres universitaires) ainsi que les dépenses de pensions civiles liées aux rémunérations des personnels des CROUS et payées par le CNOUS.

Les crédits de l'action « Pilotage et animation du programme » ont été ventilés sur les autres actions du programme sur la base de la répartition des effectifs en ETP (équivalents temps plein) des personnels en charge des fonctions de pilotage et d'évaluation (soit selon les attributions des structures auxquelles ces personnels sont affectés, soit selon leur activité principale).

ANALYSE DES RÉSULTATS

La dépense de 68,7 M€ constatée au niveau de l'action « Pilotage et animation du programme » a augmenté de 4,1 M€ par rapport à la prévision en LFI (64,6 M€). Cet écart entre la prévision et l'exécution a diminué, pour cette action de soutien, par rapport au RAP 2006 où il était de 13 M€. Cette diminution est due à une meilleure évaluation de la répartition par le réseau des œuvres universitaires de ses dépenses de personnels financées par l'Etat.

Du fait des clés de répartition retenues dans l'analyse des coûts, l'augmentation de la dépense de l'action de pilotage du programme en exécution par rapport à la prévision est répercutée très majoritairement sur l'action « aides

indirectes » et explique pour environ 4 M€ l'écart constaté sur cette action de politique publique. Le solde de l'écart constaté sur cette action (+20 M€) provient de l'écart existant sur cette action entre la prévision budgétaire et le niveau de l'exécution.

Les écarts constatés sur les autres actions sont directement issus de l'exécution de la loi de finances et ne sont pas imputables aux opérations de déversement. Ces écarts sont explicités dans la partie relative à la justification au premier euro du programme.

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2007 après ventilation interne	Ventilation externe depuis ou vers d'autres programmes	Exécution 2007 après ventilation externe Dépenses complètes	Écart à la prévision 2007	Écart à l'exécution 2006
Aides directes	1 434 679 850	+3 116 169	1 437 796 019	-11 629 898	-17 983 409
Aides indirectes	313 089 974	+40 438 525	353 528 499	+21 504 144	+86 246 745
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	105 721 942	+1 116 667	106 838 609	-5 956 472	+31 455 892
Pilotage et animation du programme	0	0	0	0	0
Total	1 853 491 766	+44 671 361	1 898 163 127	+3 917 774	+99 719 228

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-44 671 361
Formations supérieures et recherche universitaire (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-43 106 795
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-1 564 566

Le programme « Vie étudiante » bénéficie de trois déversements de dépenses venant de deux programmes :

- Les dépenses de l'action « Pilotage et support du programme » et de l'action « Immobilier » du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » ont été reventilées pour leurs parties des dépenses consacrées au pilotage du système universitaire des établissements de l'enseignement supérieur en fonction de la proportion des personnels de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur chargé de la vie étudiante, de plus depuis le PLF 2007, l'action « Immobilier » est aussi déversée en partie sur l'action 2 « Aides indirectes » du programme 231 au prorata des surfaces bâties consacrées à la vie étudiante ;

- de même, le programme 214 « Soutien de la politique de l'Education nationale » de la mission « Enseignement scolaire » a aussi contribué à la reconstitution des dépenses complètes du programme avec la prise en compte des rémunérations du personnel de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur dont les missions sont liées à la vie étudiante.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'analyse des coûts s'est améliorée grâce à l'extension du champ de l'enquête réalisée par la Direction générale de l'enseignement supérieur auprès des établissements d'enseignement supérieur sur l'usage des surfaces utilisées. La proportion de la surface construite dédiée à la vie étudiante (résidences et restaurants universitaires) a permis de reventiler 34,7 M€. Le volume très important de la dépense sur l'action 14 (1 239 M€) explique que ce seul déversement sur le programme 231 représente près de 78% de l'ensemble des déversements externes (+44,7 M€).

En prenant les mêmes clés de répartition, les déversements externes étaient prévus à hauteur de +42,3 M€ en loi de finances alors qu'ils ont été de 44,7 M€ en exécution. Cet écart provient essentiellement de l'augmentation de l'action « pilotage et support du programme » du programme « Formation supérieures et recherche universitaire ».

Enfin, l'écart de 99,7 M€ avec l'exécution 2006 provient à plus de 86% de l'action 2 « aides directes » qui contient en 2007 une dépenses augmentée par les crédits de l'action « immobilier » du programme 150 correspondant essentiellement à l'impact des CPER.

Enfin, l'écart à la prévision de l'action 1 « aides directes » résulte directement de l'exécution de la loi de finances.

Vie étudiante

Programme n° 231 | ANALYSE DES COÛTS

Le programme « Vie étudiante » bénéficie de trois déversements de dépenses venant de deux programmes.

- Les dépenses de l'action « Pilotage et support du programme » et de l'action « Immobilier » du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » ont été reventilées pour leurs parties des dépenses consacrés au pilotage du système universitaire des établissements de l'enseignement supérieur en fonction de la proportion des personnels de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur chargé de la vie étudiante, de plus depuis le PLF 2007, l'action « Immobilier » est aussi déversée en partie sur l'action 2 « Aides indirectes » du programme 231 au prorata des surfaces bâties consacrés à la vie étudiante ;
- de même, le programme 214 « Soutien de la politique de l'Education nationale » de la mission « Enseignement scolaire » a aussi contribué à la reconstitution des dépenses complètes du programme avec la prise en compte des rémunérations du personnel de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur dont les missions sont liées à la vie étudiante.

COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant une image plus fidèle de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques. Il s'agit là d'un objectif à terme.

En effet, la présentation des coûts complets revêt encore un aspect lacunaire, tant dans leur teneur que dans leur interprétation.

La palette des données comptables à analyser est certes large en théorie : charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions...). Toutefois, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan.

La non exhaustivité du bilan de l'État et les difficultés inhérentes à l'appropriation progressive de la comptabilité générale limitent encore de fait la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un caractère indicatif, au mieux illustratif.

Intitulé de l'action	Exécution 2007 Coûts directs	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution 2007 Coûts complets	Écart à l'exécution 2006 Coûts complets
		au sein du programme	entre programmes		
Aides directes	1 432 915 832	+1 389 273	+3 137 076	1 437 442 181	-15 208 950
Aides indirectes	245 766 782	+67 454 793	+28 302 489	341 524 064	+74 171 443
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	107 079 614	0	+1 124 159	108 203 773	+32 810 436
Pilotage et animation du programme	68 844 066	-68 844 066	0	0	0
Totaux	1 854 606 294	0	+32 563 724	1 887 170 018	+91 772 929

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-32 563 724
Formations supérieures et recherche universitaire (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-30 999 158
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-1 564 566

ANALYSE DES COÛTS COMPLETS

L'article 99 « dépenses de personnel à reventiler » n'a pas été utilisé en gestion 2007, les rémunérations des personnels affectés dans les établissements d'enseignement supérieur à la vie étudiante ont toutes été imputées sur l'action « santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives » qui est la seule à contenir du Titre 2.

Le coût direct des actions du programme est constitué sur ce programme presque exclusivement des charges directes de classe 6 ayant donné lieu à décaissement au cours de l'exercice.

Le programme a enregistré très peu de reprises pour charges et aucune reprise pour litiges.

Par ailleurs, l'essentiel des provisions pour charges à payer nettes des reprises, qui concernent les bourses d'enseignement supérieur, n'a pas été retenu dans le calcul du coût complet du programme en raison du manque de fiabilité des éléments recensés à ce titre : l'enquête Orchidée fait état d'un montant net de 554 M€ alors que le montant devrait se situer entre 870 M€ et 970 M€.

Ces éléments entament substantiellement la portée de l'exercice et la valeur des résultats obtenus.

Vie étudiante

Programme n° 231 | ANALYSE DES COÛTS

Pour l'exercice 2007, en l'état des règles et procédures retenues actuellement,

- les **dépenses exécutées** du programme s'élèvent à 1.853,5 M€, soit +0,1 % par rapport à la LFI,
- les **dépenses exécutées après ventilation** s'élèvent à 1.898 M€, soit +0,2 % par rapport aux prévisions,
- le **coût direct du programme** s'affiche à un montant de 1.854,6 M€,
- le **coût complet du programme**, c'est-à-dire après ventilation, s'affiche à un montant de 1.887 M€.